

18/04/2015

## La commune propose une mutuelle à tous les lescariens

C'est la ville de Billère qui avait été la 1<sup>ère</sup> en Béarn à proposer ce service Ma commune ma santé et c'est désormais Lescar qui offre à ses habitants la possibilité de souscrire à une mutuelle. Christian Laine, le maire, explique que "c'est en ligne directe avec ce que l'on met en place comme le quotient familial par exemple. C'est en cohérence avec le principe de favoriser tous les accès à la population". Marion Sauvanier, adjointe à la solidarité et à la famille, ajoute que "le but est d'offrir une mutuelle pour ceux qui ne peuvent pas prétendre à une mutuelle de groupe et surtout pour ceux qui sont le plus éloigné des soins, les chômeurs, les jeunes, les usagers du CCAS, ...". Ce partenariat avec Actiom, une association d'élus qui négocie les tarifs et les prestations, permet de proposer 3 formules, économique, sécurité ou confort, à un prix avantageux. Il n'y a pas de questionnaire de santé et des tarifs différents sont appliqués pour les enfants, les adultes et les plus de 60 ans. Ce service est ouvert à tous et les salariés qui ont déjà une mutuelle peuvent comparer et opter pour celle proposée par la commune. Une fois souscrit, le fonctionnement est le même qu'une mutuelle classique.

### Pratique :

Mise en place du service à compter du lundi 20 avril

Permanence au CCAS, rue Henri Rosier, tous les lundis de 9h30 à 12h sans rendez-vous (possibilité de prendre rendez-vous à des heures différentes au 05 59 81 57 27)

